

Formulaire d'adhésion

Club Var Access

A renvoyer à : Direction Commercial
Courriel : agences@var.cci.fr / 04 94 22 80 37

Cadre réservé à la CCI
N° d'adhérent
Date d'adhésion

Raison sociale
Forme juridique
Activité
N° SIRET
Adresse

Code postal
Ville
Site web

Référent de
l'adhésion
Fonction
N° de portable
E-mail

Adhésion (Tarif annuel : 250€HT / 300€TTC)

ou

Le participant s'inscrit
au Club Var Access
*(sous réserve de signature des
CGV et du règlement ci-après)*

Le participant
demande à être
contacté au préalable

Paiement Paiement en ligne Virement

IBAN : FR76 1831 5100 0008 0032 7923 216 / **BIC :** CEPAFRPP831
Adresse : 236 Bd. Maréchal Leclerc BP5501 83097 Toulon CEDEX

*L'adhésion au Club sera prise en compte dès réception de votre règlement,
une facture acquittée vous sera alors adressée.*

Le participant reconnaît :

*avoir pris connaissance des Conditions Générales
de Vente et des règles RGPD ci-après, et s'engage à
les respecter.*

Le participant souhaite :

*être informé de toute la communication externe
de la CCI du Var (newsletter, invitations aux évènements etc.)*

Membre du club participant aux évènements

Nom
Prénom
Fonction
N° de portable
E-mail

Offres et avantages du Club Var Access

- ★ **Accès à l'application** dédiée au Club (promotions, trombinoscope, agenda etc.)
- ★ Une **soirée Speed Business Meeting**
- ★ Une **soirée Prestige** par an
- ★ Un **kit adhérent** et une **carte nominative**
- ★ Un **programme de réduction de 10%** sur les prestations payantes de la CCI du Var (hors tarifs publics)
- ★ **10%** de réduction sur les locations de salles CCI du Var
- ★ **10%** sur le catalogue de formations capforma.fr en inter et intra
- ★ **Accès à un atelier** de 2h «Développement Commercial»
- ★ Un **rendez-vous d'une heure** avec un expert CCI du Var
- ★ Des **tarifs préférentiels** chez nos partenaires
- ★ Possibilité de communiquer auprès de la **communauté CCIV à tarif réduit**
- ★ Et bien plus encore...

L'offre n'inclut pas : les frais de déplacements, d'hôtel, de restauration, les dépenses personnelles etc.

Date :
Signature :

Règlement RGPD

Club Var Access

ARTICLE 1 – Objet

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, la CCI du Var est tenue de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs aux adhérents du Club Var Access.

La présente politique a pour objet de satisfaire à notre obligation d'information et de rappeler les droits dont vous disposez en matière de données à caractère personnel.

Base légale

Les traitements mis en œuvre par la CCI du Var au titre de la présente politique ont pour base légale :

- pour les adhérents, l'exécution d'un contrat, en l'occurrence le formulaire d'adhésion.

ARTICLE 2 – Finalités

Nous traitons vos données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- gestion de la relation adhérent,
- organisation d'événements thématiques,
- envoi de lettres d'information,
- organisation de commissions,
- conseil des adhérents,
- amélioration des services et enquêtes,
- communication entre les membres,
- réalisation d'états statistiques.

ARTICLE 3 – Destinataires

Sont destinataires de vos données des destinataires internes ou externes selon les cas.

Les destinataires internes concernent l'ensemble des collaborateurs autorisés de la CCI du Var.

Les destinataires externes sont nos prestataires techniques.

ARTICLE 4 – Durée de conservation

Vos données sont traitées pendant une durée limitée que nous déterminons au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur nous et, à défaut, en fonction de nos besoins.

De façon générale :

- les données des adhérents sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion au Club Var Access augmentée de 3 ans à des fins de gestion administrative et de statistiques.

ARTICLE 5 – Vos droits

Vous êtes investis des droits suivants s'agissant de vos données à caractère personnel :

- un droit de nous demander confirmation que des données vous concernant sont traitées, d'accéder à ces données et d'en demander une copie,

- un droit de faire rectifier toute donnée vous concernant qui serait erronée ou obsolète.

La demande d'exercice de vos droits doit émaner de vous exclusivement, être accompagnée d'un titre d'identité et être formulée par écrit à destination du Délégué à la Protection des Données (DPO) de la CCI du Var.

ARTICLE 6 – Sécurité

Nous mettons en œuvre les mesures techniques et organisationnelles que nous estimons appropriées pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisées de données vous concernant.

En cas de violation de données, nous nous engageons à en notifier la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD.

Si ladite violation fait peser un risque élevé pour nos adhérents, nous nous engageons à en aviser ceux qui sont concernés et à leur communiquer les informations et recommandations nécessaires.

ARTICLE 7 – Délégué à la protection des données

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le correspondant Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var par courriel :

DPO@var.cci.fr

ou par courrier à :

DPO – Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
236, Boulevard Maréchal Leclerc – CS90008 – 83107 Toulon Cedex.

ARTICLE 8 – Contact CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL :

Service des plaintes de la CNIL
3 Place de Fontenoy – TSA 80751
75334 Paris Cedex 07

ou par téléphone au 01 53 73 22 22.

Conditions générales de vente 1/2

Club Var Access

ARTICLE 1 – Clause générale

Les présentes conditions générales de vente sont émises par la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine et Territoriale du Var, désignée sous le terme « CCI du Var ». En conséquence, la signature du formulaire d'adhésion par le représentant légal de l'entreprise ou l'un de ses préposés implique l'adhésion entière et sans réserve de celui-ci à ces conditions générales de vente. Les Conditions contraires opposées par le représentant légal de l'entreprise ou l'un de ses préposés seront donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposables à la CCI du Var, quel que soit le moment où elles auront pu être portées à sa connaissance.

ARTICLE 2 – Prestations

Les prestations payantes concernées par les conditions générales de vente sont celles définies dans le formulaire d'adhésion, lequel présente un état détaillé des prestations que la CCI du Var propose de réaliser.

ARTICLE 3 – Prix – Conditions de paiement

Le prix est stipulé de manière ferme et définitive sur le formulaire d'adhésion, pour un montant en euros hors taxes majoré de la TVA au taux en vigueur, et sera exigible dès la validation du formulaire d'adhésion.

La CCI du Var accepte le règlement en ligne via le site www.var.cci.fr ou par virement.

ARTICLE 4 – Durée de l'adhésion et renouvellement

L'adhésion prend effet à réception du paiement de l'adhésion pour une durée d'un an.

La CCI du Var informera par écrit l'entreprise un mois avant la fin de la période d'adhésion, de la possibilité de reconduire le contrat. L'entreprise devra à nouveau remplir un formulaire d'adhésion et procéder au paiement.

Une facture acquittée sera adressée à l'entreprise par la CCI du Var.

ARTICLE 5 – Adhésion et formation du Contrat

L'entreprise devra impérativement remplir le formulaire d'adhésion, signer les Conditions Générales de Vente, le règlement RGPD et régler les frais d'adhésion pour que le contrat soit régulièrement formé.

ARTICLE 6 – Annulation

6.1 – Annulation par l'entreprise

En cas d'empêchement du participant désigné par l'entreprise sur le formulaire d'adhésion, il pourra, sans frais supplémentaires être remplacé par un autre collaborateur de l'entreprise pour bénéficier de la prestation.

En cas de non-consommation de la prestation par l'entreprise, le montant des frais d'adhésion réglé reste acquis à la CCI du Var.

6.2 – Annulation par la CCI du Var

La CCI du Var se réserve le droit d'annuler la prestation pour quelque raison que ce soit.

La CCI du Var ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure présentant les caractéristiques d'imprévisibilité, d'extériorité et d'irrésistibilité. Aucune indemnisation ne sera due.

La force majeure suspend de plein droit les obligations de la CCI du Var relatives à ces conditions générales de vente et la dégage de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter à l'égard de l'entreprise, du participant ou des tiers.

Dans les autres cas d'annulation par la CCI du Var, l'ensemble des sommes versées seront restituées à l'entreprise sans que la responsabilité de la CCI du Var puisse être, par ailleurs, recherchée aux fins d'obtenir quelque indemnisation que ce soit.

ARTICLE 7 – Responsabilité – Assurance

L'entreprise devra garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés de son fait ou de celui de ses préposés. L'entreprise sera personnellement responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions des présentes, de son fait ou de celui de ses préposés.

La responsabilité de la CCI du Var ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, la CCI du Var ne pourra être tenue pour responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature causé dans le cadre des prestations.

ARTICLE 8 – Confidentialité

Les études et documents remis ou envoyés par la CCI du Var demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers, sous quelque motif que ce soit, par le participant.

ARTICLE 9 – Protection des données personnelles

Les informations que l'entreprise communique étant indispensables pour l'établissement notamment de la facture, l'entreprise dispose d'un droit permanent d'accès et de rectification sur toutes les données qui la concerne et ce, conformément aux textes européens et aux lois nationales en vigueur (notamment articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978). Elle peut à tout moment et sur demande accéder à ses propres données et les modifier par courrier ou par courriel auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var par courriel : DPO@var.cci.fr ou par courrier à : DPO – Chambre de Commerce et d'Industrie du

Conditions générales de vente 2/2

Club Var Access

Var-236, Boulevard Maréchal Leclerc-CS90008 - 83107 Toulon Cedex.
Elle dispose également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ses données.

L'entreprise s'engage à fournir des informations sincères et véritables la concernant. La communication de fausses informations est contraire aux présentes conditions générales et est constitutive d'une faute pouvant entraîner la résolution du contrat. Un lien permanent est nécessaire afin de recevoir les informations liées à l'organisation des manifestations auxquelles l'adhésion donne droit. Un trombinoscope sera aussi mis en place sous forme d'application ou bien tout autre support.

ARTICLE 10 – Propriété intellectuelle

Certains contenus diffusés aux participants sont des œuvres protégées (supports de présentation, outils et méthodologies d'entreprises...). Tout usage autre que personnel est soumis à l'autorisation expresse préalable de la CCI du Var et des producteurs de contenus concernés. Sont donc exclus de l'autorisation d'utilisation, qu'elle soit faite à titre gratuit ou à titre onéreux, et sans que cette énumération soit limitative :

- toute reproduction de contenus sur support optique ou numérique,
- toute représentation sur écran destinée à des tiers,
- toute reproduction en nombre des contenus, par reprographie ou par quelque procédé que ce soit.

ARTICLE 11 – Droit à l'image – Communication dont réseaux sociaux et supports numériques

Dans le cadre des événements détaillés dans le formulaire d'adhésion, l'entreprise et le participant désigné par l'entreprise autorisent la CCI du Var à utiliser sans contrepartie financière leur nom et leur image (texte, photographie, vidéo, ...) pour toute reproduction, publication ou diffusion sur tout type de support ou média (presse, TV, réseaux sociaux, ...). Si un adhérent refuse cette disposition il devra le stipuler de manière écrite auprès de la CCI du Var et ce préalablement à la réalisation de chaque événement.

ARTICLE 12 – Incessibilité du formulaire d'adhésion

L'entreprise ne peut pas céder son adhésion à un tiers sauf dans les conditions de l'article 6.1 des présentes.

ARTICLE 13 – Modification

Les présentes conditions générales pourront être modifiées afin de tenir compte de l'évolution de l'offre et des réglementations en vigueur.

ARTICLE 14 – Résiliation

Le non-respect des présentes conditions générales de vente par l'entreprise pourra entraîner la résiliation du contrat aux torts exclusifs de cette dernière. Dans ce cas, la CCI du Var adressera une mise en demeure à l'utilisateur de se conformer aux présentes CGV dans un délai de 15 jours. Dans le cas où cette mise en demeure resterait sans effet après le délai imparti, la CCI du Var pourra résilier le contrat aux torts exclusifs de l'entreprise.

Dans le cas où le comportement fautif de l'entreprise ou de son salarié, lui aurait créé un quelconque préjudice, la CCI du Var pourra engager une action en responsabilité à leur égard. En toute hypothèse, la résiliation ne donnera lieu à aucun remboursement par la CCI du Var du prix versé ni à aucune indemnité.

ARTICLE 15 – Domiciliation

Pour l'exécution des prestations relatives au formulaire d'adhésion / renouvellement, chacune des parties est domiciliée en son siège.

ARTICLE 16 – Litiges

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout différend relatif à l'interprétation ou l'exécution des prestations seront de la compétence des Tribunaux compétents de Toulon.

Fait à :

Le :

Signature et cachet
de l'entreprise :